

Conseil départemental du Finistère  
32 bd Duplex – 29 196 QUIMPER Cedex

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DE  
L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE DES MONTS D'ARREE  
1<sup>er</sup> février 2016**

Armelle HURUGUEN, Présidente de la Commission, ouvre la séance à 17h30 en faisant l'appel et en rappelant les présents, excusés et pouvoirs. Le quorum étant atteint, elle présente l'ordre du jour :

- Actualité du site, point sur l'avancement des travaux par l'exploitant et sur les demandes de la CLI concernant les données complémentaires, la visite post-incendie...
- Présentation et vote du rapport d'activité de l'année 2015.
- Echanges, vote des axes de travail pour l'année 2016 et budget associé :
  - o Convention ACRO pour la période 2016-2018 afin de poursuivre le suivi partagé et le tableau de bord.
  - o Prélèvements complémentaires.
  - o Actions d'information, notamment les modalités d'organisation de la réunion publique.
- Retour d'informations des membres de la CLI :
  - o Bilan de la 27<sup>ème</sup> Conférence des CLI du mercredi 4 novembre 2015 à Paris (A.F. Calderon).
  - o Point sur le séminaire IRSN/ANCCLI du 26 novembre 2015 à Paris (Ph. Bietrix, A.F. Calderon, P. Colas).
  - o Informations diverses.

**1 – Actualité du site par l'exploitant** : (Cf. Power point exploitant téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental dans la rubrique CLI des monts d'Arrée)

1.1 - Actualité des travaux :

Concernant l'avancement des travaux dans l'enceinte : l'enjeu de l'exploitant est de conduire, étape par étape, un certain nombre d'actions. Actuellement les actions de nettoyage sur les circuits permettant les circulations des personnels et intervenants sont terminées. Les actions en cours concernent le nettoyage des armoires électriques. Des diagnostics techniques sur les matériels de radioprotection et les équipements de manutention sont également menés. Ces diagnostics sont réalisés par des entreprises spécialisées et cela pour chaque type d'équipement concerné.

Au sujet de la visite demandée par la Présidente de la CLI, visite possible à la demande de CLI dans le cadre de la loi TECV suite à tout incident classé au niveau 1 de l'échelle internationale de classement des événements nucléaires, une dernière étape est nécessaire pour organiser la visite : il s'agit de sécuriser l'accès et de mettre l'éclairage pour pouvoir voir l'atelier 502 (celui qui a été endommagé par l'incendie). L'exploitant s'est engagé à organiser la visite dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de mars et le calendrier sera tenu.

Le deuxième sujet à enjeu concerne la station de traitement des effluents : durant la fin de l'année 2015 et le début de 2016, la période a été consacrée au commencement de la

démolition des murs et du sous-sol et l'évacuation des gravats. Ceux-ci ont été conditionnés dans des « big bags » et dirigés vers le CIRES qui est le centre de stockage exploité par l'ANDRA et où sont pris en charge aux fins de stockage les déchets de très faible activité (TFA). Des opérations de broyage et de criblage des gravats ont été menées dans ce but pour avoir un matériau conditionnable. Actuellement les travaux vont se poursuivent et concernent les voiles (c'est-à-dire les murs) puis porteront sur les plafonds. Le dernier mur est en cours de traitement. Une fois ces opérations terminées, le démantèlement du radier pourra être engagé.

Parallèlement des petits travaux sont menés autour de l'enceinte réacteur. Des travaux d'évacuation de déchets conventionnels qui devaient être réalisés fin 2015 ont également été menés dans les délais prévus.

#### 1.2 – Suites données à l'incendie du 23 septembre 2015 :

Concernant le suivi des actions correctives suite à l'incendie du 23 septembre, le point d'avancement est le suivant :

- Sur les opérations de découpe par point chaud :
  - Délivrance d'un permis de feu spécifique pour toute opération de découpe par point chaud.
  - Intégration des parades dans la définition des postes de travail de découpe par point chaud.
- Sur l'utilisation des produits liquides :
  - Interdiction de traiter les déchets liquides par évaporation.
  - Renforcement des règles d'utilisation des liquides inflammables et combustibles.
- Sur les activités concomitantes :
  - Renforcement de l'analyse spécifique des situations de coactivité et réévaluation des risques lors d'activités concomitantes en fin de chantier.
- Sur l'organisation :
  - Création d'un comité incendie sur site, intégré au comité prévention des risques.
  - Renforcements des formations et exercices d'évacuation.
  - Partage d'expérience avec les autres sites.

#### 1.3 – Aspects sécurités sur le site :

Aucun accident ayant nécessité un arrêt n'a eu lieu depuis le 23 septembre. Il est à signaler qu'un malaise d'une personne a eu lieu mais il était lié à un problème personnel et non lié à l'activité sur le site. La personne a été prise en charge par l'infirmier du site qui a appelé ensuite le SDIS et la décision de l'hospitaliser a été prise.

#### 1.4. Actualité concernant les activités de formation :

36 pompiers ont été formés sur les aspects radiologiques. L'enjeu d'un tel entraînement est la formation et l'appropriation du sujet par ces professionnels dans un contexte qui n'est pas habituel dans leurs activités classiques.

#### 1.5 – Relations avec l'Autorité de sûreté nucléaire depuis le 19 novembre 2015 :

L'exploitant n'a pas eu à faire de déclaration d'évènement significatif depuis fin novembre et l'Autorité de sûreté nucléaire n'est pas intervenue sur le site.

#### Actualité du projet de déconstruction :

L'exploitant travaille actuellement sur les scénarios de démantèlement du bloc réacteur. Il s'agit d'ores et déjà d'anticiper cette étape qui est déjà engagée au sein du CIDEN. Ainsi, des relevés laser doivent permettre, parallèlement à l'utilisation d'images 3D de mieux visualiser l'installation telle que les différents éléments de construction. L'objectif est de pouvoir déterminer les différents scénarios possibles de démantèlement du bloc réacteur.

### Information du public :

L'exploitant rappelle sa participation à la réunion publique du 19 novembre 2015. Concernant les informations sollicitées par la CLI : les courriers transmis par la CLI sur les données de l'environnement ont tous eu une réponse. En revanche, les demandes relatives aux données sociales n'ont pas été transmises.

L'exploitant entend bien le sens de la demande de la CLI sur des indicateurs "sociaux". Des informations concernant, par exemple les accidents peuvent être données même si on déborde du périmètre de la CLI. En revanche les indicateurs demandés sont considérés par l'exploitant comme sortant du domaine d'intervention de la CLI, aussi il ne souhaite pas transmettre ces informations. Il rappelle que la sécurité des personnes reste une priorité et que les informations importantes à ce sujet font régulièrement l'objet d'information en réunion plénière. L'exploitant reste disposé à discuter sur les indicateurs même si le cadre de la CLI est bien défini et ne prévoit pas la transmission d'indicateurs « sociaux ».

Concernant la demande de la Présidente de pouvoir visiter le local 502 (atelier incendié le 23 septembre 2015), la réponse de l'exploitant est favorable évidemment. L'exploitant avait cependant deux objectifs avant d'organiser celle-ci :

- Garantir les conditions de sécurité d'une telle visite ;
- S'assurer que les membres de la CLI puissent se rendre compte de la situation après l'incendie.

Cette visite va désormais pouvoir avoir lieu en mars.

Enfin, concernant l'information du public, des travaux d'accessibilité ont été réalisés à la Maison du lac. La fréquentation du site est de 2 900 personnes et les visites de la centrale vont débuter, à nouveau, en février.

### Échanges :

Patrick Fabry interroge l'exploitant pour connaître la nature des produits utilisés pour dégraisser ? Est-ce toujours de l'Asorel et sinon de quel type de produit s'agit-il désormais ?

Jean Cucciniello : Au-delà du produit lui-même, l'enjeu dans le cas de l'incident qui s'est déroulé le 23 septembre concerne les quantités de produits présentes dans l'atelier. L'objectif est donc de mieux gérer ces quantités, de mieux évaluer les risques mais également les parades à mettre en place. L'enjeu pour l'exploitant, dans un contexte de démantèlement avec des opérations qui évoluent en permanence et des étapes successives différentes, est d'arriver à répondre à ces questions pour chaque action. A ce stade, le produit reste le même pour l'instant.

Patrick Fabry : il existe notamment des produits présentant des propriétés de gélification. Ne serait-ce pas une meilleure solution ?

Jean Cucciniello : ce n'est pas forcément une solution adaptée car le pouvoir de combustion est conservé. S'agissant de l'opération de traitement des lingettes, le but est de transformer le liquide en solide. L'origine de l'incident repose sur deux paramètres : d'une part les lingettes utilisées et, d'autre part, les trois litres de produit résiduels qu'on ne pouvait pas ressortir. C'est bien là que se situe l'enjeu et cette pratique, assez commune alors, est désormais proscrite. Le but est donc désormais de limiter les quantités de liquide puis, s'il en reste, de le transformer en déchets solides. La question calorifique reste, quant à elle, entière.

Pierre Colas : lors de l'utilisation d'un solvant sous forme d'aérosol, très inflammable, l'opération visant à le faire évaporer ne renforce-t-elle pas le risque ?

Jean Cucciniello indique que ce n'est pas le cas car dans la situation présente, le produit était à l'état gazeux lors de l'évaporation et non sous forme d'aérosols. Patrick Fabry complète en rappelant que les aérosols se définissent comme une dispersion de gouttelettes. L'Asorel a un point « éclair » qui se situe à 60° donc ça revient à la même chose que l'huile.

Bernadette Lallouet : l'incendie a-t-il été évoqué en CHSCT y compris au sein des services d'incendie et de secours qui sont intervenus ?

Bertrand Cléquin : non mais cela a fait l'objet d'un retour d'expérience (REX). Il précise cependant que les process étaient clairs et que du point de vue de l'intervention il n'y a pas eu d'écart ni d'impact sur les personnels, donc aucun défaut particulier dans l'intervention n'a été constaté.

Bernadette Lallouet : une intervention dans une installation nucléaire de base n'est cependant pas anodine. Aucune analyse des personnels qui sont intervenus n'a été effectuée ?

Bertrand Cléquin : des analyses ont naturellement été faites et on attend les résultats de la part de nos médecins ; mais d'ores et déjà les données disponibles nous montrent qu'il n'y avait pas de risque sur des produits de nature nucléaire.

Alain-François Calderon : Michel Marzin a demandé des analyses d'urine. Quand ce type d'analyse est fait, M. Marzin a indiqué à plusieurs reprises qu'on observe alors des traces. Il a déjà informé la CLI lors de séances précédentes que lui-même avait été contaminé lorsqu'il travaillait sur le site donc il faut faire des analyses d'urine, pourquoi vous n'en faites pas ?

Alain-François Calderon : s'agissant de l'autorisation de démantèlement jusqu'à quelle date court-elle ?

Jean Cucciniello : le décret actuel court jusqu'à la fin juillet 2016 et une demande de prolongation de 18 mois a été faite auprès de l'ASN pour pouvoir achever les travaux de la station de traitement des effluents (STE) comme cela a été indiqué lors de la réunion du 19 novembre dernier.

Alain-François Calderon : c'est ce type d'information qui est important et qui doit être donné en priorité. La visite de l'installation est secondaire ; ce qui nous intéresse, c'est précisément le calendrier et les raisons de cette prolongation. Où en est l'instruction de cette demande ?

Jean Cucciniello : l'instruction est en cours auprès de l'ASN.

Olivier Deplace : concernant la demande de la CFDT sur les indicateurs sociaux, notamment les indicateurs relatifs aux sous-traitants. La réponse manque de consistance car c'est une réponse qui s'appuie uniquement sur le cadre juridique. Certes, l'exploitant n'est pas obligé de répondre. Cependant, la CFDT se positionne au sein de la CLI dans une posture d'écoute et souhaiterait que dans le cadre de cette instance d'information, de tels indicateurs puissent être communiqués. Au-delà du cadre juridique strict, cela témoignerait d'un respect des membres de la CLI vis-à-vis de leurs demandes de mieux être informés sur l'ensemble de l'activité du site. Sur le plan légal, la CLI doit se réunir au minimum deux fois par an. Pourtant, on se réunit plus souvent, le cadre réglementaire c'est une chose mais on peut aller plus loin. L'ancien Président de l'ASN, Monsieur Lacoste avait, il y a quelques années, exhorté les exploitants à plus de transparence. L'apport de tels indicateurs rentre complètement dans ce cadre. On est confronté à un mutisme qui n'a pas lieu d'être sauf à avoir des choses à se reprocher. Par conséquent la CFDT voudrait que le service juridique de l'exploitant soit plus conciliant et que la CLI puisse avoir plus d'informations sur ce sujet. C'est peut-être un axe de travail de la CLI que de s'approprier de tels indicateurs et des informations de ce type.

Olivier Deplace suggère que les membres de la CLI puissent exprimer leur position vis-à-vis de cette demande d'indicateurs sociaux. Il demande si un vote ne pourrait pas avoir lieu sur ce point à une prochaine CLI. Il rappelle les indicateurs qu'il avait demandés sont les mêmes que ceux que l'on trouve dans les rapports annuels :

- type de contrats (CDI, CDD intérim) ;
- les formations dispensées ;
- l'ancienneté dans les postes ;

Toutes ces données se trouvent dans un rapport annuel d'entreprise mais à un niveau global. EDF bloque et c'est la même réponse dans toutes les CLI.

Armelle Huruguen : ce sujet pourra être remonté à l'ANCCLI, nous allons leur demander si des demandes similaires ont reçu la même réponse.

Olivier Deplace indique qu'il ne sait pas si la question a été remontée par le biais de l'ANCCLI mais la CFDT l'a fait remonter de son côté.

Armelle Huruguen indique qu'elle saisira donc l'ANCCLI de ce sujet même si les contextes sont certainement différents selon les INB. Elle précise que la stricte réponse apportée (encadrée par la loi) est sans doute insuffisante et que le travail mené en CLI justifie d'avoir des informations complémentaires sur la connaissance des données sociales.

Jean Cucciniello informe qu'il n'a pas d'éléments supplémentaires à apporter. Il informe la Présidente qu'il fera remonter la question au niveau central du CIDEN. Il indique qu'il a bien compris la demande d'avoir des indicateurs pertinents mais il y a des règles à prendre en compte. Il entend le fait que le travail des CLI évolue et que l'objectif est d'avoir des informations permettant d'alimenter le tableau de bord et les travaux engagés dans le cadre du suivi partagé.

Alain-François Calderon demande si les questions demandées, notamment par Monsieur Marzin ainsi que les données sollicitées par l'ACRO ont été fournies.

Emmanuel Quéré répond que toutes les données sollicitées ont été transmises. S'agissant des questions posées par Monsieur Marzin, des compléments ont également été transmis suite à des demandes de l'ACRO sur les mêmes sujets et l'exploitant a été sollicité.

Alain-François Calderon indique que les informations pourraient être transmises directement par le directeur du SMA et, lors des points d'actualité, un retour précis sur les données demandées, les réponses données et sous quels délais, pourrait être fait. Emmanuel Quéré indique que le service va faire le bilan des demandes faites et des réponses apportées et communiquera ces éléments aux membres de la CLI. Il confirme cependant que l'ensemble des demandes formulées ont reçu une réponse dans le délai réglementaire de deux mois et que l'ensemble de ces données complémentaires ont été fournies à l'ACRO et intégrées dans les fiches de synthèses et donc les bases de données du suivi partagé. Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus. Un bilan sera établi pour que les membres de la CLI puisse avoir une vue d'ensemble des sollicitations faites.

## **2 – Rapport d'activité 2015 :**

Emmanuel Quéré présente le rapport d'activité 2015 de la CLI (voir le rapport d'activité téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental dans la rubrique CLI des monts d'Arrée).

Alain-François Calderon fait remarquer que l'Etat fait supporter aux Conseils départementaux les frais de fonctionnement des CLI et ne donne pas les moyens à l'ANCCLI et à l'ASN de fonctionner avec des budgets corrects. Il souligne qu'on peut remercier le Conseil départemental de supporter ces coûts alors que ça devrait être à l'Etat de le faire. Il rappelle que la taxe INB devrait permettre de mieux financer les CLI mais que l'Etat ne fait pas voter les budgets.

Armelle Huruguen met aux voix le rapport d'activité 2015. Celui-ci est adopté. Les six associations s'abstiennent.

## **3 – Programme d'actions et budget 2016 + partenariat avec l'ACRO :**

Emmanuel Quéré présente le programme d'actions 2016 et le budget associé. Il rappelle que ces propositions ont été présentées sous forme d'orientations lors de la réunion plénière du 19 novembre. Les membres de la CLI ont été sollicités par la Présidente à cette occasion pour faire part de leurs observations.

La question des prélèvements complémentaires a, notamment, été soulevée. De telles opérations sont possibles dans le cadre de la convention avec l'ACRO dont le renouvellement est également proposé à cette séance.

### 3.1 – Echanges sur les actions pédagogiques 2016 proposées :

Pierre Colas demande si, pour les actions pédagogiques, EDF ne pourrait pas participer au financement de celles-ci. La CLI n'a pas un budget très important donc ça pourrait être cofinancé.

Armelle Huruguen : sur le fond, concernant le contenu et la manière d'informer, le bureau a échangé sur ces questions pour voir comment on peut améliorer l'information de la population locale. Expliquer notre démarche, comment les gens peuvent avoir une information adaptée mais aussi dans une forme qui lui convienne. C'est d'abord ces aspects là qu'il faut qu'on affine.

Sur la question des supports et leur financement, la question des cofinancements pourra alors être étudiée.

Alexis Manac'h fait remarquer que lors de la réunion publique il y a eu une faible participation de la population résident à Brennilis. Il confirme qu'il y a un enjeu de mobilisation pour que la population locale soit mieux informée.

Bernadette Lallouet estime quant à elle qu'il y avait du monde (près de 80 personnes) y compris des gens du secteur mais s'ils n'étaient pas forcément de Brennilis.

Vincent Vigouroux donne l'exemple des cafés thématiques qui sont parfois organisés à Braspart. Un tel exemple est reproductible dans les différentes communes du Yeun Elez dans la cadre de café-rencontre / café-débat. Il fait remarquer qu'il y a sans doute un intérêt à s'appuyer sur des événements déjà existants pour développer cela et ainsi faire connaître les travaux de la CLI et informer la population locale sur l'activité qui est menée sur le site des monts d'Arrée et le suivi de l'environnement.

### 3.2 – Echanges sur la forme de la réunion publique :

Armelle Huruguen souhaite également travailler sur la forme de la réunion publique. Elle souhaiterait faire évoluer le contenu des interventions et propose par exemple que des membres de la CLI se saisissent d'un sujet ou d'une thématique, la travaille et l'expose en en CLI puis qu'on puisse, en fin d'année, présenter les résultats des travaux et que les différents points de vue s'expriment.

Armelle Huruguen indique qu'elle a évoqué ce sujet avec Michel Marzin et qu'elle est très ouverte sur ce sujet. Elle rappelle que son objectif est de permettre à la CLI de pouvoir assurer sa mission d'information et qu'il faut innover dans les formes que cette information peut prendre.

### 3.3 – Echanges sur les prélèvements complémentaires :

Armelle Huruguen rappelle que cette question est revenue régulièrement à la CLI mais qu'il faut désormais être plus précis : de quels types de prélèvement parle-t-on ? Sur quels paramètres ? À quel endroit ? De quelle nature ?

Il faut mieux formuler les demandes exprimées et pour cela le partenariat avec l'ACRO est utile. L'ACRO doit pouvoir nous aider à mieux préciser notre besoin. On ne peut pas multiplier des prélèvements à l'envie. Il faut donc arriver à définir les modalités de mise en œuvre de ce type de campagne et ses objectifs. Le but étant de pouvoir alimenter le débat. L'ACRO a mis en place un observatoire citoyen de la radioactivité. Ce travail participatif rejoint les objectifs de la CLI : mieux comprendre les données de l'environnement, améliorer la connaissance et la partager. C'est certainement la piste à suivre. Elle propose que le groupe de travail de la CLI se mobilise sur ce sujet. Pierre Colas, Vincent Vigouroux, Mariannick Moysan-Kergoat et Alain Calderon font part de leur souhait de participer à ce groupe de travail.

#### **4 – Points divers :**

##### **4.1. Retour d'information sur la conférence de l'ANCCLI :**

Armelle Huruguen sollicite Alain-François Calderon sur cette conférence. Il informe que beaucoup d'informations sont apportées et que ça permet d'avoir un point sur les réflexions générales.

Emmanuel Quéré rappelle le sujet des deux ateliers : la participation des citoyens et le devenir des centrales (prolongation et démantèlement). Il observe que la CLI des monts d'Arrée même si elle est en démantèlement et donc très différente de la majorité des sites de productions d'EDF, présente des enjeux importants qui sont désormais posés dans ce cadre de conférences.

##### **4.2. Retour sur le séminaire de l'IRSN :**

Pierre Colas indique que c'était très intéressant. Le sujet de la santé n'a été abordé que le 2<sup>ème</sup> jour. Il informe les participants que les intervenants confirmaient qu'on manque de recul sur l'exposition aux faibles doses. Il estime que ce problème est mal traité car au niveau épidémiologique pas assez de personnes pour pouvoir tirer des conclusions. Mais c'est un sujet qui n'est pas traité également car il est coûteux et regrette que pour de tels sujets il n'existe pas de financements mobilisés.

\*

\* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôt la séance.

## Liste des personnes présentes à la réunion de la Commission locale d'information du 1<sup>er</sup> février 2016

### Présents :

Mme Armelle HURUGUEN, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Territoire et Environnement

Mme Françoise PERON, Vice-Présidente du Pays de Centre Ouest Bretagne

Mme Stéphane LE BOURDON, Conseiller départemental

M. Bernard GIBERGUES, Conseiller départemental

M. Alexis MANAC'H, Maire de Brennilis

M. Pierre COLAS, Conseiller municipal Loqueffret

M. Patrick ROUDOT, Conseiller municipal de Lannedern

Mme Mariannick MOISAN KERGOAT, Adjointe au maire de La Feuillée

M. Alain François CALDERON, Eau et Rivières de Bretagne

Mme Bernadette LALLOUET, association Vivre dans les monts d'Arrée

M. Olivier DEPLACE, union départementale de la CFDT du Finistère

M. Bernard MENEZ, Chambre d'agriculture du Finistère

M. David RIOU, Conseil économique, social et environnemental régional

Lieutenant Colonel Bertrand CLEQUIN, SDIS

M. Roland LE BLOA, Vice-Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat

Docteur Loïc LEBON, Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires

M. Vincent VIGOUROUX, Adjoint au maire de Brasparts

Docteur Patrick FABRY, Conseil régional de l'ordre des pharmaciens

M. Olivier LE BRAS, Conseiller régional de Bretagne

M. Xavier GREMILLET, Groupe Mammalogique Breton (GMB)

Mme Anne-Marie FERELLEC, Conseillère municipale de Huelgoat

### Pouvoirs

M. Richard FERRAND, Député du Finistère

M. François MARC, sénateur du Finistère

Mme Muriel LE GAC, Conseillère départementale

M. Guy RANNOU, Maire de Plonévez du Faou, représentant la Communauté de communes de Haute Cornouaille

M. Hervé QUERE, Adjoint au maire Saint-Rivoal

Mme Marie-Line BOLLORE Adjointe au maire de Plonevez du Faou

M. Tugdual TANQUEREL, association Bretagne Vivante - SEPNB

M. Pascal JEANNIN, UD-CLCV

M. Michel MARZIN, Agir pour l'environnement et le développement durable



Docteur Philippe BIETRIX, Ordre national des médecins  
M. Dominique RAMARD, Conseiller régional de Bretagne  
Mme Sandrine MOCAËR, Conseillère Municipale de Brennilis  
M. Marcel LE GUERN, Maire de Plouyé, représentant la Communauté de commune  
du Yeun Elez

**Excusés :**

M. Gérard GUEN, Adjoint au Maire Botmeur

**Absents :**

M. Gérard BERHAULT, CFE CGC BTP  
M. Jean Yves CRENN, Pays du Centre Ouest Bretagne  
M. Yves-Claude GUILLOU, Vice -Président du PNRA  
M. Yves TALLEC, conseiller municipal de Loqueffret  
Le membre représentant la Chambre de commerce et d'Industrie de Morlaix  
Mme Marie LENNON, union départementale force Ouvrière du Finistère  
M. Patrick FER, union départementale de la CGT du Finistère  
M. Yannick DOUAUD, union départementale de la CFTC

**Membres à voix consultative présents:**

**Représentants des services de l'Etat :**

Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaulin -  
représentant le Préfet du Finistère

**Représentants de l'autorité de sureté nucléaire**

M. Guillaume BOUYT, Chef de la division de Caen ASN  
Mme Christine DARROUY, division de Caen ASN

**Représentants de l'autorité de l'IRSN**

M. Nicolas BRISSON, chargé d'affaire en radioprotection

**Représentants de l'exploitant :**

M. Charles PLOURDEAU, Attaché Communication Délégation Régionale Bretagne  
d'EDF  
M. Gilles PELLENZ, Chef du Projet Brennilis du CIDEN  
M. Jean CUCCINIELLO, Chef de l'Aménagement de Brennilis (site de l'installation  
nucléaire de base des monts d'Arrée)  
Mme Marine LE MOUEL, Attachée Communication EDF – DPI CIDEN

**Représentants du Conseil général du Finistère :**

M. Emmanuel QUERE, Chef du service "énergie, déchets, information  
environnementale et aménagement numérique" (SEDIE@) ;